

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											69/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	02/12	Prés.	13	Abs	10	Proc.	0	Votants	13

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

Absents : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Adhésion des Communautés de communes au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 17 avril 2015, le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des Communautés de communes au Syndicat.

Madame le Maire précise que, par la suite, 19 communautés de communes sur 20 ont décidé d'adhérer au SDE09. Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, le SDE09 doit consulter ses membres sur ces adhésions.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer favorablement ou pas sur l'adhésion des 19 communautés de communes dont la liste est jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège des 19 communautés de communes dont la liste figure en annexe à la présente délibération,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-6902016-DE

Collectivité	Adhésion
Communauté de Communes du Canton de Varilhes	oui
Communauté de Communes du Séronnais - 117	oui
Communauté de Communes du Canton d'Oust	oui
Communauté de Communes du Pays de Tarascon	oui
Communauté de Communes du Bas Couserans	oui
Communauté de Communes du Pays de Foix	oui
Communauté de Communes du Castillonnais	oui
Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	oui
Communauté de Communes Volvestre Ariégeois	non
Communauté de Communes d'Auzat et du Vicdessos	oui
Communauté de Communes du Canton de Massat	oui
Communauté de Communes Val Couserans	oui
Communauté de Communes de l'Arize	oui
Communauté de Communes du Canton de Saverdun	oui
Communauté de Communes de l'agglomération de St Girons	oui
Communauté de Communes de la Léze	oui
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	oui
Communauté de Communes du Pays de Pamiers	oui
Communauté de Communes des Vallées d'Ax	oui
Communauté de Communes du Donezan - Le Pla	oui

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-6902016-DE



Saint-Jean de Verges, le 24 octobre 2016

Le Président,

à

N/Réf. : GG/EC/N°3527
Objet : Adhésion des Communautés de
Communes au SDE09

«Civilité»
Mairie
«Adresse»
0«CP» «Commune»

«Civilité»,

Par délibération en date du 17 avril 2015, le Comité Syndical du SDE09 a décidé de proposer l'adhésion au Syndicat des Communautés de Communes.

Vous trouverez dans le tableau ci-joint les 19 communautés de communes qui ont délibéré en faveur de leur adhésion.

En application de l'article L5211-18 du CGCT, le SDE09 doit consulter ses collectivités membres.

Ainsi, je vous invite à bien vouloir délibérer favorablement ou pas sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Énergies des 19 communautés de communes qui en ont manifesté le désir.

Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération autorisant l'adhésion des communautés de communes au SDE09, que vous pouvez modifier si toutefois votre conseil municipal s'oppose à cette adhésion.

Afin que les services préfectoraux puissent acter une extension de périmètre du SDE09 avant le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion des communautés de communes, **je vous remercie de veiller à bien vouloir délibérer avant le 15 décembre 2016** et à retourner votre délibération au SDE09.

Je vous prie de croire, «Civilité», à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

René MASSAT

PJ : - tableau des communautés de communes ayant manifesté leur adhésion au SDE09
- modèle de délibération